

Débits biologiques secteur fluvial

Comité de pilotage

- 1^{er} décembre 2020 - 14h00 -

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche et organisation
2. Présentation de la méthodologie et identification des secteurs prioritaires
3. Echanges
4. Validation de la méthodologie, des secteurs d'étude et des instances de concertation



Rappel de la démarche

Définition Débits biologiques :

→ Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,
→ correspondant aux besoins des milieux aquatiques,
→ sur un cycle annuel complet, tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau.

→ Un préalable et un complément à l'étude des valeurs de référence existantes et de la réflexion autour des seuils de gestion de la ressource en eau.

→ Une détermination des débits biologiques attendue par les trois SAGE : Boutonne, Charente et Seudre



Les étapes de la démarche

- **2019 : Rédaction du cahier des charges et mise en place du groupement de commande**
 - En inter-SAGE, concertation avec les différents partenaires institutionnels
 - Un groupement de commande EPTB Charente / SMBS, et des conventions de partenariat technique et financier avec le SYMBO et le Département de la Charente-Maritime
 - 2 lots menés en parallèle :
 - Lot 1 : DB Fluviaux
 - Lot 2 : DB Estuaires Charente et Seudre + DMB du barrage de Saint-Savinien
 - Financement Agence de l'eau + Département de la Charente-Maritime
 - Lancement de la consultation le 21 octobre 2019

- **19 février 2020 : Notification du marché à Eaucéa et engagement de la tranche ferme de définition de la méthodologie**



Contenu de la prestation LOT 1 Secteur Fluvial :

TRANCHE FERME

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE sur les secteurs avec métrologie existante (6 mois maximum)

TRANCHES OPTIONNELLES sur des secteurs instrumentés DETERMINATION DB (24 mois maximum)

EPTB Charente :
PRIGNAC / ANTENNE
LIJARDIERE / SEUGNE
ST GERMAIN DE LUSIGNAN / SEUGNE
AUME
COUTURE

SYMBO (avec détermination de DOC le cas échéant) :
ST JEAN D'ANGELY
MOULIN DE CHATRE
TREZENNE

SMBS :
SAINT ANDRE DE LIDON
CORME ECLUSE

TRANCHES OPTIONNELLES sur des secteurs sans instrumentation :

**DEFINITION DE LA METHODOLOGIE (6 mois maximum)
DETERMINATION DB (42 mois maximum)**

SMBS :
CHATELARD
BENIGOUSSE
MIROLLE- LE PELISSON
CHANTEGRENOUILLE

EPTB Charente :
TREFLE / SEUGNE

SYMBO :
NIE
BREDOIRE



Contenu de la prestation LOT 2 Secteur Estuaire :

TRANCHE FERME

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE

**12 mois pour le DMB
Saint Savinien**

**30 mois max pour
estuaires Charente
et Seudre**

**TRANCHE OPTIONNELLE
DETERMINATION DMB (36 mois maximum)**

Ouvrage de SAINT SAVINIEN

**TRANCHE OPTIONNELLE
DETERMINATION DB (18 à 36 mois maximum)**

ESTUAIRE CHARENTE

**TRANCHE OPTIONNELLE
DETERMINATION DB (18 à 36 mois maximum)**

ESTUAIRE SEUDRE



Les instances de concertation

Des instances à l'échelle inter-SAGE

- Comité de suivi (COSUI)
Maîtres d'ouvrages et financeurs
- Comité technique (COTECH)
Maîtres d'ouvrages, services de l'Etat et des Départements, Acteurs du territoire / milieux aquatiques
- Comité de pilotage (COPIL)
Coprésidé par les 3 présidents structures porteuses, avec les présidents de CLE, financeurs, services de l'état, Région, Départements, acteurs du territoire et usagers ...

Des instances à l'échelle de chaque bassin étudié

- Comité territorial (COMTER)
Un COMTER par bassin d'étude, composition basée sur les instances de CLE ou des comités de territoire
- Commission Locale de l'Eau (CLE)
Une CLE par SAGE

